

LYCEE EDGAR FAURE
2 RUE DU DR SAUZE
25503 MORTEAU CEDEX

Demi-pension et internat Année 2025

Tarifs fixés par le Conseil Régional pour l'année civile.

TARIFS 2025	DP Forfait 3 jours Par semaine	DP Forfait 4 jours Par semaine	DP Forfait 5 jours Par semaine	INTERNAT 5 nuits Hébergement et repas hors week-end	INTERNAT Avec Hébergement le week-end
JANV-MARS 2025	126,00 €	152,00 €	179,00 €	532,00 €	771,45 €
AVRIL JUIN 2025	150,00 €	183,00 €	215,00 €	637,00 €	775,30 €
SEPT DEC 2025	176,52 €	213,64 €	250,40 €	744,04 €	1060,64 €
TOTAL ANNEE	452,52 €	548,64 €	644,40 €	1913,04 €	2607,39 €

Repas à l'unité (DP au ticket, repas hors forfait, étudiants) : 4,85€ Apprentis : 6.50 €

Règlement des frais d'internat et de demi-pension par internet à l'adresse suivante :

[https://teleservices-ac-besancon.fr /ts](https://teleservices-ac-besancon.fr/ts) ou en tapant EduConect sur le moteur de recherche

Les factures d'internat et demi-pension seront établies mi-octobre, début février et début avril. Les montants à payer apparaîtront sur les comptes télé-services à ces mêmes périodes. Le paiement de la pension ou demi-pension est exigible en début de trimestre. Toutefois, les règlements peuvent être effectués mensuellement, de façon à ce que la totalité de la créance soit soldée à la fin de chaque trimestre. Le télé-service vous permet de fractionner vos paiements.

Autres moyens de paiement possibles :

- Chèques à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée de Morteau.
- Espèces à déposer à l'intendance 2.
→ Pas de paiement par mandat-cash

La reconduction des bourses est automatique pour l'élève qui quitte le collège pour entrer au lycée. Un simulateur en ligne de droit à obtention d'une bourse dans le second degré est mis à la disposition de tous à l'adresse suivante : www.education.gouv.fr/bourses-de-lycée.